

# **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2020**

#### Publié le 13/02/2020

### Présents:

Mmes Marie-Françoise VALMALLE - Marie-José PERROT - Brigitte de SABOULIN BOLLENA - Bernadette DEBAUDRINGHIEN - Hélène GILET - Isabelle VILLEFRANCHE – Mireille BABASSUD - Muriel BONNEAU.

MM. Jean-Luc CHAPON - Thierry de SEGUINS COHORN - Gérard HAMPARTZOUMIAN - Jacques CAUNAN - Gérard BONNEAU - Franck SEROPIAN - Guy ATTIGUI - Eric REDON — Christophe BOUYALA.

<u>Pouvoirs</u>: Séverine PEUCHERET pouvoir Jean-Luc CHAPON - Romain BETIRAC pouvoir Muriel BONNEAU; Lydie DEFOS du RAU pouvoir Christophe BOUYALA

<u>Absents</u>: Christiane ROUGIER - Eve TAVERNIER - Cindy PIETTE - François NOEL - Patrick LAFONT - Emanuelle MICHARD - Sandrine GUIN - Jérôme MAURIN - Martial JOURDAN

Quorum: 17 présents, 20 votants.

B. Debaudringhien est désignée secrétaire de séance.

## PV séance du 16 janvier 2020

Le procès-verbal est approuvé par 18 voix pour et 2 voix contre (MM. L. Defos du Rau et C. Bouyala).

## 1) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,

Considérant que le budget primitif 2020 de la ville d'Uzès ne sera pas soumis au vote du Conseil Municipal avant avril 2020,

Considérant que le code général des collectivités territoriales permet à Monsieur le Maire sur autorisation des membres du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant que pour le BP 2019 de la ville d'Uzès, les crédits ouverts en investissement s'élevaient à la somme de 4 857 559.33 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »),

Interventions: C. Bouyala, J.L. Chapon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 2 voix contre (MM. L. Defos du Rau et C. Bouyala) :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019 (à savoir 1 214 389.83 €), dont l'affectation est la suivante :

	BP 2019 +DM	Proposition d'ouverture de crédits pour 2020
CHAPITRE: 20 - IMMO. INCORP. (ETUDES)	99 666,00	10 000,00
ART: 202 - ETUDES URBANISME	32 398,00	0,00
ART: 2031 - FRAIS ÉTUDES DIVERSES	67 268,00	10 000,00
CHAPITRE: 21 - IMMO.CORPORELLES	361 080,00	131 000,00
ART: 2111 - ACQUISITIONS DE TERRAINS	50 000,00	
ART: 21534 - RX D'ÉLECT.	130 000,00	65 000,00
ART: 2161 - ŒUVRES ET OBJETS D'ARTS	20 000,00	
ART: 2182 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	31 000,00	31 000,00
ART: 2183 - MATÉRIEL DE BUREAU ET INFO.	6 000,00	
ART: 2188 - ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS	124 080,00	35 000,00
CHAPITRE: 23 - IMMO. EN COURS	4 396 813,33	1 073 389,83
ART: 2313 - TRAVAUX DE BATIMENT	1 819 681,49	326 500,00
ART: 2315 - TRAVAUX DE VOIRIE	2 482 731,84	726 889,83
ART: 2318 - AUTRES IMMOBILISATIONS	94 400,00	20 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT - DEPENSES	4 857 559,33	1 214 389,83

- inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice 2020 lors de son adoption,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.